

Ce guide a pour but de vous donner les principaux aspects réglementaires à respecter en fonction de votre projet.
DEPUIS LE DÉPÔT DE CONSTRUIRE JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.

PROJET	RT APPLICABLE	ATTESTATION POUR DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE		ATTESTATION A JOINDRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ²		
		Attestation RT2012	Attestation simplifiée	Test de perméabilité	Attestation RT2012	Attestation simplifiée
CONSTRUCTIONS NOUVELLES EXTENSIONS SURÉLÉVATIONS						
Construction neuve avec $Srt < 50 \text{ m}^2$	RT élément par élément	NON	OUI	NON	NON	OUI
Construction neuve avec $Srt > 50 \text{ m}^2$	RT 2012	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Extension maison individuelle neuve $Srt \text{ extension} < 50 \text{ m}^2$	RT élément par élément	NON	OUI	NON	NON	OUI
Extension maison individuelle neuve $50 \text{ m}^2 < Srt \text{ extension} < 100 \text{ m}^2$	RT 2012	OUI ³	NON	NON	OUI	NON
Extension maison individuelle neuve $Srt \text{ extension} > 100 \text{ m}^2$	RT 2012	OUI	NON	OUI ¹	OUI	NON
Autre que maison individuelle $Srt \text{ extension} < 50 \text{ m}^2$ ou $Srt \text{ extension} < 150 \text{ m}^2 + 30\%$ de l'existant	RT élément par élément	NON	OUI	NON	NON	OUI
Autre que maison individuelle $Srt \text{ extension} > 50 \text{ m}^2 + 30\%$ de l'existant ou $Srt \text{ extension} > 150 \text{ m}^2$	RT 2012	OUI	NON	NON	OUI	NON
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANT RÉNOVATION ET CHANGEMENT DE DESTINATION						
Travaux sur construction avec $Srt < 50 \text{ m}^2$	Néant	NON	NON	NON	NON	NON
Travaux sur construction avec $50 \text{ m}^2 < Srt < 1000 \text{ m}^2$	RT élément par élément	NON	NON	NON	OUI	NON
Travaux sur construction d'avant 1948 avec $Srt > 1000 \text{ m}^2$	RT élément par élément	OUI	NON	NON	OUI	NON
Travaux sur construction d'après 1948 avec $Srt > 1000 \text{ m}^2$	Coût des travaux > à 25% du coût de la construction : RT Globale	NON	NON	NON	OUI	NON

Srt : Surface habitable mesurée à l'extérieur des murs.

Attestation simplifiée : Attestation à fournir au dépôt du permis de construire. Peut être générée gratuitement sur le site internet du ministère RTbatiment en renseignant les informations administratives du projet de construction.

1 : Test d'étanchéité à réaliser si la partie nouvelle du bâtiment communique avec la partie existante par une ouverture verticale de dimension et de forme permettant l'installation d'un appareil de mesure de la perméabilité type «Porte soufflante».

2 : En fin de travaux, il faut faire intervenir une entreprise d'infiltrométrie et un diagnostiqueur ou un bureau de contrôle en fonction du type de projet.

3 : La RT 2012 impose uniquement le respect du Bbio ; le recours à un énergie renouvelable n'est pas imposé, le choix des équipements de chauffage est libre.

Sans Thermicien

Avec Thermicien